

## Code de conduite des tiers de BMI

BMI Group Holdings UK Limited (désignée conjointement avec ses filiales par « BMI »), une entité de Standard Industries Inc., est attachée à et guidée par ses valeurs fondamentales. Ces valeurs **donnent** à nos collaborateurs **les moyens** de diriger, de prendre des risques pour faire **évoluer** nos méthodes de travail, **établir des liens** avec leurs collègues et leurs clients et **inspirer** des changements durables. Notre objectif est de bâtir un modèle d'exploitation solide, fondé sur l'honnêteté, l'intégrité, l'équité, le respect des lois, la sécurité, la durabilité et la gestion de notre empreinte environnementale, grâce à une approche moderne de l'industrialisation - une approche éthique, responsable, respectueuse et favorable à l'environnement et aux communautés où nous exerçons nos activités.

**À l'appui de ces engagements, nous attendons de nos fournisseurs et de nos clients (désignés conjointement par « le Tiers » ou « les Tiers ») agissent comme indiqué ci-après, ils doivent :**

- respecter toutes les lois applicables et adhérer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») reconnues internationalement, tel que détaillé dans ce Code ;
- exercer leurs activités de manière éthique et avec intégrité, protéger les droits de l'homme conformément à l'initiative de commerce éthique (« ETI »), assurer la sécurité et le bien-être de leurs employés, et opérer de manière responsable d'un point de vue écologique en s'engageant à s'approvisionner en produits et en services de manière éthique ; et
- s'efforcer d'appliquer des normes similaires à ses propres fournisseurs et clients tout au long de la chaîne de valeur.

## Normes ESG

### Conformité et gouvernance

- Respecter toutes les lois et les réglementations nationales et internationales applicables, notamment toutes les lois sur le travail, la concurrence, la protection des données, les lois anti-boycott et les contrôles des exportations et des sanctions, et exercer ses activités de manière équitable et éthique ;
- Interdire tous les types de pots-de-vin, de corruption et de blanchiment d'argent et se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), à la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) et à toutes les autres lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et de sanctions ;
- Mettre en œuvre des systèmes et des contrôles appropriés pour faciliter le respect des lois, des règlements et des normes applicables ;
- Appliquer les principes d'une comptabilité fidèle et sincère et tenir des livres et des registres précis ;
- Éviter toute situation ou action qui est susceptible de créer un conflit d'intérêts ;

- Respecter la vie privée et les informations confidentielles de tous les employés et des personnes avec lesquelles ils font des affaires, tout en protégeant les données confidentielles et la propriété intellectuelle de tout(e) utilisation abusive, vol, fraude ou divulgation inappropriée ; et
- Respecter et protéger la propriété physique ou virtuelle de BMI, notamment les biens corporels et incorporels.

### **Intégrité et équité sociales**

- Respecter toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi ;
- Favoriser un environnement de travail où tous les employés sont traités avec équité, intégrité et respect ;
- Fournir à tous les employés un environnement sûr, dépourvu de discrimination et de harcèlement ;
- Assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et d'avancement pour toutes les personnes ;
- Interdire toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, le genre ou toute autre catégorie protégée par la loi ;
- Interdire le recours au travail forcé, sous contrat ou involontaire (notamment l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) et au travail des enfants ;
- Reconnaître et adopter une attitude d'ouverture à l'égard de la liberté d'association et du droit de négociation collective et veiller à ce que les représentants des travailleurs ne fassent pas l'objet de représailles, en facilitant l'exercice de leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail conformément aux lois applicables ; et
- Donner aux employés et aux autres parties prenantes la possibilité de signaler, sans qu'ils ne soient l'objet de représailles, de manière anonyme, leurs préoccupations ou des pratiques potentiellement illégales ou des violations de la politique.

### **Santé, sécurité et environnement**

- Respecter toutes les lois et les réglementations applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement (« HSE ») ;
- Donner la priorité à et protéger la santé et la sécurité des personnes (employés, entrepreneurs, communautés locales), des immobilisations et des environnements de travail ;
- Utiliser leur expertise, leurs ressources et leur influence pour avoir un impact positif sur les personnes, les communautés, l'industrie et notre planète en améliorant constamment leurs opérations et en faisant évoluer leurs offres de produits en cherchant à réduire leur impact sur l'environnement, utiliser les ressources de manière efficace, réduire l'utilisation

de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre et encourager l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique dans leur production et leurs services ; et

- Promouvoir un développement, une fabrication, un transport, une utilisation et une élimination des produits de manière sûre et respectueuse de l'environnement et veiller à ce que la qualité, les spécifications et la sécurité des produits soient conformes aux normes et exigences applicables.

Toute violation du présent Code de conduite des tiers doit être signalée au service d'assistance éthique de Standard Industries via le site [standardindustries.ethicspoint.com](http://standardindustries.ethicspoint.com) ou bien par téléphone. BMI se réserve le droit de déterminer si ce Code de conduite des tiers est bien respecté et de prendre les mesures appropriées concernant notre relation avec tout Tiers sur cette base. L'incapacité d'un Tiers à respecter ou à corriger les violations du présent Code de conduite des tiers peut entraîner la suspension de la relation de ce Tiers avec BMI.